

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 avril 2021.

Trente-quatre des quarante communes membres sont présentes, représentants 104 voix.

Les communes de Chamblon et Chavannes-le-Chêne sont excusées. Les communes de Grandson, Mutrux, Treycovagnes, Villars-Epeney, sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: Mme Valérie Jaggi Wepf, M. Marc-André Burkhard, Mme Gloria Capt, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, M. Alexandre Lecourtier. Le Cdt Eric Stauffer est présent.

Point 3 : Adoption du procès-verbal de l' AG du 24 septembre 2020

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2020. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

Point 4 : Préavis PR21.01CD concernant le rapport de gestion 2020

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR21.01CD concernant le rapport de gestion 2020 est adopté sans avis à l'unanimité contraire et sans abstention.

Point 5 : Préavis PR21.02CD concernant les comptes 2020

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

(...) La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR21.02CD concernant les comptes 2020 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et sans abstention.

Point 6 : Préavis PR21.03CD concernant la révision des statuts de l'association

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.(...)

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR21.03CD concernant la révision des statuts de l'association est adopté par 93 voix sur les 104 voix présentes contre 8 voix contraires et 3 abstentions.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal